



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 décembre 2024
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application des résolutions [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#) et [2755 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Il porte sur les principaux faits nouveaux intervenus du 9 août au 4 décembre 2024.

II. Situation politique et économique et questions de sécurité

2. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques, Stephanie Koury, fonctionnaire responsable de la MANUL, a continué de collaborer avec les parties prenantes libyennes et internationales afin de faciliter et de faire avancer le processus politique et de conduire le pays vers des élections présidentielle et législatives inclusives, conformément aux résolutions [2702 \(2023\)](#) et [2755 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité. La MANUL a aidé les autorités libyennes à résoudre une série de différends politiques, notamment une crise concernant la direction de la Banque centrale de Libye, exhortant à la retenue afin d'éviter des mesures unilatérales susceptibles d'aggraver les tensions.

3. À partir du mois d'août, le monde politique libyen a connu plusieurs crises simultanées, qui ont menacé la fragile stabilité du pays. Le 6 août, les élections internes pour la présidence du Haut Conseil d'État se sont soldées par un résultat serré et contesté, et la lutte pour le pouvoir qui s'en est suivie a aggravé les divisions au sein du Conseil. À l'issue des deux tours de scrutin, Khaled Mishri avait obtenu 69 voix sur un total de 139, et Mohamed Takala, 68. Un bulletin blanc a été invalidé et un autre contesté. Le 8 août, le comité juridique du Conseil a décidé que le scrutin contesté avait été « annulé », confirmant le résultat final en faveur de M. Mishri. MM. Takala et Mishri ont tous deux interjeté appel auprès des tribunaux pour résoudre le litige.

4. Le 28 août, le Haut Conseil d'État a tenté de tenir des élections internes pour les postes restants. Naji Mukhtar et Omar al Obaidi ont été élus respectivement Premier Vice-Président et Second Vice-Président. Toutefois, à la demande du



Ministère de l'intérieur, la session a été suspendue pour des raisons de sécurité, avant que le rapporteur n'ait pu être élu.

5. Le 12 novembre, M. Takala a convoqué une session du Haut Conseil d'État afin de procéder à un nouveau vote pour la présidence du Conseil ; 73 membres sur un total de 142 y auraient assisté. Il a été réélu par 55 voix pour et deux adjoints ainsi qu'un rapporteur ont été élus. M. Mishri et ses partisans ont boycotté la session et rejeté les résultats de ce scrutin, répétant que celui du 6 août restait valide. La MANUL a continué de travailler avec les deux parties pour faciliter une solution qui préserverait l'unité du Haut Conseil d'État.

6. Le 11 août, le Conseil présidentiel a publié un décret établissant une commission pour les référendums et les enquêtes, chargée d'organiser des référendums sur des questions législatives, politiques ou administratives. Toutefois, dans une déclaration datée du 12 août, la Chambre des représentants a critiqué cette initiative, affirmant que le Conseil présidentiel n'avait pas un tel mandat.

7. Le 13 août, des membres de la Chambre des représentants se sont réunis à Benghazi et ont voté pour mettre fin au mandat du Gouvernement d'unité nationale et du Conseil présidentiel, au motif que la seule autorité exécutive légitime en Lybie était le gouvernement désigné dirigé par Oussama Hamad. La Chambre des représentants a également nommé son président, Aguila Saleh, commandant suprême des forces armées, retirant ainsi cette autorité au Conseil présidentiel. La session a été entachée par des questions relatives au quorum et par des informations selon lesquelles certains membres n'avaient pas pu assister à la session, leur vol en provenance de Tripoli ayant été annulé. L'Armée nationale libyenne a dit qu'elle appuyait la décision de la Chambre des représentants, contrairement au Conseil présidentiel, au Gouvernement d'unité nationale et aux deux candidats à la présidence du Haut Conseil d'État, qui l'ont condamnée. Dans une déclaration datée du 14 août, la MANUL s'est dite préoccupée par les mesures unilatérales prises par les acteurs politiques libyens et les institutions du pays, qui avaient accru les tensions, sapé la confiance et renforcé les divisions institutionnelles.

8. Plus tard dans le courant du mois d'août, une lutte de pouvoir autour de la Banque centrale de Libye a pourri rapidement la situation politique et économique et en matière de sécurité dans toute la Libye, en particulier à Tripoli. Le 18 août, le Conseil présidentiel a annoncé deux décrets, datés du 12 août, visant à appliquer une décision prise en 2018 par la Chambre des représentants de nommer Mohamed Al-Shukri au poste de gouverneur de la Banque centrale et d'établir un conseil d'administration. La Banque centrale de Libye, dirigée par le Gouverneur de l'époque, Saddek Elkaber, a rejeté ces décisions, déclarant qu'elles étaient juridiquement nulles, et a suspendu ses activités. Lors d'une session de la Chambre des représentants tenue le 19 août, le Président de la Chambre, M. Saleh, a déclaré que le Conseil présidentiel n'avait pas d'autorité sur les institutions souveraines. Le Haut Conseil d'État a également rejeté les décrets du Conseil présidentiel. Le 22 août, M. Al-Shukri a refusé sa nomination, au motif que la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État devaient s'entendre. Le 26 août, le Conseil présidentiel a annoncé la nomination d'un gouverneur par intérim.

9. Le 25 août, après le départ du pays de M. Elkaber, un comité établi par le Conseil présidentiel ainsi que le Gouverneur intérimaire de la Banque centrale nommé par le Conseil présidentiel se sont rendus au siège de la Banque centrale à Tripoli pour prendre le contrôle des activités. En conséquence, le 26 août, le Président de la Chambre des représentants et le gouvernement désigné par la Chambre ont annoncé séparément la suspension de la production et des exportations de pétrole. Le Président de la Chambre des représentants, M. Saleh, a déclaré qu'il en serait ainsi jusqu'à ce que le Gouverneur de la Banque centrale soit rétabli dans ses fonctions.

10. La crise de la Banque centrale a entraîné une montée des tensions entre les groupes armés de Tripoli et ceux de la région occidentale, qui ont pris fait et cause pour l'une ou l'autre des parties au conflit. Dans une déclaration datée du 22 août, la MANUL a dit qu'elle s'inquiétait de la mobilisation armée dans les zones densément peuplées de Tripoli, exhortant à la retenue et appelant au dialogue pour résoudre la crise pacifiquement. Le 23 août, le Ministre de l'intérieur par intérim, Imad al-Trabulsi, a annoncé que les forces de sécurité régulières remplaceraient toutes les unités irrégulières précédemment déployées dans des zones clés de la ville, y compris au siège de la Banque centrale, ce qui est encourageant. Le lendemain, le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale, Abdulhamid Al Dabiba, a mis en place un haut comité pour les questions de sécurité, chargé de superviser le retrait des unités irrégulières, afin de contribuer à apaiser les tensions et de réduire la présence militaire autour des locaux de la Banque centrale.

11. Dans une déclaration datée du 26 août, la MANUL a demandé à toutes les parties concernées de régler pacifiquement la crise en tenant compte des accords politiques existants, des lois applicables et du principe de l'indépendance de la Banque centrale, et d'assurer la continuité des services publics. Elle a également demandé la fin de toutes les mesures unilatérales, la levée de la force majeure sur les champs pétroliers, l'arrêt immédiat de toute nouvelle escalade et l'engagement de s'abstenir de recourir à la force.

12. Du 9 au 11 septembre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, s'est rendue en Libye où elle s'est entretenue avec des responsables politiques, militaires et de la société civile à Tripoli, Benghazi et Qoubba. Les discussions ont porté sur comment sortir de l'impasse politique concernant les élections nationales et faire avancer le processus de réconciliation nationale. La Secrétaire générale adjointe a demandé instamment le règlement de la lutte pour le pouvoir à la Banque centrale et au Haut Conseil d'État, et dit que la réunification des institutions militaires et chargées de la sécurité du pays devait avancer.

13. En septembre, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général a facilité les négociations entre le Conseil présidentiel, la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État en vue de régler la crise au sein de la direction de la Banque centrale. Elle a également échangé avec d'autres représentants libyens ainsi que des partenaires internationaux, préconisant une solution fondée sur l'Accord politique libyen, les lois applicables et les normes internationales afin de garantir l'impartialité, l'indépendance et l'intégrité de la Banque centrale. Le 26 septembre, des membres de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État sont parvenus à un accord, dans le cadre de pourparlers facilités par la MANUL, sur la nomination de Naji Mohammed Issa Belgasem au poste de gouverneur de la Banque centrale et de Maree Moftah al-Baraasi au poste de vice-gouverneur. L'accord comprenait également des dispositions relatives à la bonne gouvernance et à la création d'un conseil d'administration.

14. Les nouveaux Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Banque centrale de Libye ont prêté serment le 1^{er} octobre, à la suite d'un vote à la Chambre des représentants et d'une consultation avec le Haut Conseil. Le 3 octobre, la National Oil Corporation a annoncé la levée de la force majeure, permettant ainsi la reprise de toutes les activités pétrolières et de l'exportation du pétrole. Le 21 octobre, la présidence de la Chambre des représentants a pris la décision de nommer les membres du conseil d'administration de la Banque centrale, qui ont tenu leur première plénière le 10 novembre.

A. Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin

15. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué d'apporter un appui aux dialogues intralibyens.

16. Les 6 et 7 octobre, les coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains [Pays-Bas (Royaume des), Suisse et ONU) ont organisé une table ronde à Genève, accueillie par l'Institut du Caire pour les études des droits de l'homme, sous les auspices de la Rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association ; plusieurs partenaires libyens y ont participé. La discussion a porté sur comment unifier les projets de loi existants sur la protection du droit à la liberté d'association, conformément à l'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en vue de leur examen par les autorités législatives.

17. La MANUL a continué de soutenir le groupe de travail sur la sécurité, qui coordonne les activités menées par les partenaires internationaux pour faire avancer l'application de l'accord de cessez-le-feu de 2020 et d'autres priorités en matière de sécurité. Le 17 octobre, le groupe de travail sur la sécurité a tenu une réunion plénière, la première depuis juillet 2023, à laquelle a participé la Commission militaire conjointe 5+5, à Syrte. Les membres de la Commission ont souligné qu'il fallait faire avancer le processus politique et la réunification des institutions militaires ainsi que la catégorisation des groupes armés et le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. Ils ont également demandé un soutien supplémentaire à la MANUL pour renforcer les capacités de déminage dans l'est et l'ouest de la Libye.

B. Concertation aux niveaux régional et international

18. La MANUL a collaboré avec des partenaires internationaux pour sortir la Libye de l'impasse politique, grâce à un processus politique facilité par l'ONU. Outre les réunions d'information destinées aux milieux diplomatiques organisées à Tripoli, le 18 août et le 8 octobre, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général s'est entretenue bilatéralement avec des représentants de la communauté internationale à Tripoli et à Tunis. Elle a dit qu'il fallait préserver l'unité, l'intégrité et l'indépendance des institutions souveraines du pays et plaidé en faveur d'une approche internationale coordonnée à l'appui de la Libye.

19. La Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec le Ministre tunisien des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, à Tunis, le 13 septembre, du besoin de stabilité et de faire avancer un processus politique en Libye. Le 18 septembre, elle s'est entretenue avec des responsables italiens à Rome de la crise à la Banque centrale de Libye et de la nécessité d'établir un dialogue pour trouver des solutions durables. Le 26 septembre, elle a tenu une réunion d'information à distance à l'intention des représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Maroc, du Qatar, de la Türkiye et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant les mesures qu'elle a prises pour aider à résoudre les crises au sein de la direction de la Banque centrale de Libye et du Haut Conseil d'État, et a demandé un soutien international coordonné pour faire avancer le processus politique. La Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec les autorités au Qatar, le 13 octobre, et aux Émirats arabes unis, le 14 octobre, d'une approche plus coordonnée et unifiée du soutien au processus politique en Libye.

20. Les 10 et 11 octobre, le Président de la Mauritanie et Président de l'Union africaine, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Ministre des affaires étrangères de la République du Congo, Jean-Claude Gakosso, se sont entretenus en Libye avec le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Younis Menfi, le Vice-Président du Conseil, Abdullah al-Lafi, et le Premier Ministre, M. Al Dabiba, des moyens de promouvoir la réconciliation nationale en Libye, notamment par l'adoption d'une charte de réconciliation nationale. Selon une déclaration de l'Union africaine datée du 12 octobre, une délégation de l'Union africaine effectuerait la visite prévue dans l'est de la Libye dès que le calendrier le permettrait.

C. Situation de sécurité

Tripoli et ouest de la Libye

21. La situation de sécurité dans l'ouest de la Libye est restée très instable, la concurrence permanente entre les groupes armés pour le contrôle du territoire ayant donné lieu à divers incidents. Le 27 août, près du poste frontière de Ras Jdeir, des affrontements armés ont été signalés entre les forces armées de Zouara et les forces de la région militaire de la côte ouest affiliées au Ministère de la défense, après que les forces armées de Zouara ont exigé le retrait de ces forces du poste frontière. Selon des informations non confirmées, les affrontements ont fait des victimes civiles et entraîné la fermeture temporaire de routes.

22. À Zaouiya, la situation en matière de sécurité s'est détériorée après l'assassinat, le 1^{er} septembre, de l'ancien commandant des garde-côtes, Abd Al-Rahman al-Milad (également appelé al-Bija). À la suite d'un mandat d'arrêt lancé contre lui pour avoir participé à ce meurtre, le chef d'un groupe armé, Mohamed Bahrun (également appelé Al Far), se serait rendu et aurait été placé en détention le 5 septembre. Le 7 octobre, il aurait fui à l'étranger. Il aurait été ramené en Libye et placé en détention à Tripoli, dans l'attente de son procès. Entre-temps, les tensions dues à l'assassinat d'al-Milad et la détention d'Al Far ont persisté dans la région de Zaouiya, marquées par des mouvements militaires et des affrontements sporadiques, notamment le 12 septembre, lorsque la 52^e brigade basée à Zaouiya s'est heurtée à la 55^e brigade basée à Warchefana, près de Zaouiya, causant, d'après les informations, la mort de trois personnes.

23. Dans la région de Hamada, au sud-est de Zintan, des affrontements armés ont éclaté le 24 octobre entre un groupe de l'Unité de surveillance des champs pétrolifères basée à Zintan et des éléments de la 444^e brigade, après l'incursion de cette dernière dans le territoire contrôlé par le groupe basé à Zintan, sous prétexte de lutter contre la contrebande. Plusieurs membres de la 444^e brigade ont été arrêtés par l'Unité de surveillance des champs pétrolifères. Les affrontements ont repris et d'autres membres de la 444^e brigade ont été arrêtés dans la région, la dernière fois le 6 novembre. Le 11 novembre, le commandant de la 444^e brigade s'est entretenu avec le chef du Conseil militaire de Zintan et a convenu d'améliorer la coordination ; le Conseil militaire, quant à lui, a dit qu'il était disposé à soutenir les futures opérations de lutte contre la contrebande menées par la 444^e brigade dans la région de Hamada.

24. Le 6 novembre, le directeur du service central de sécurité des services de renseignement libyens a été enlevé par des inconnus armés à Tripoli. Les services de renseignement libyens et le Conseil militaire des révolutionnaires de Zintan ont dénoncé l'enlèvement dans des déclarations distinctes, le Conseil suprême accusant le Gouvernement d'unité nationale. À la suite de cet incident, des personnes armées se sont mobilisées et de manifestations tendues ont eu lieu à Zintan, tandis qu'un groupe armé basé à Zintan a fermé la vanne d'un gazoduc reliant les champs pétroliers

de Charara et de Fil à la raffinerie de Zaouiya. Le 12 novembre, les services de renseignement libyens ont confirmé la libération du directeur, sans plus de détails.

Est et sud de la Libye

25. Le 7 août, l'Armée nationale libyenne a déployé d'importants convois de véhicules blindés de l'est de la Libye jusqu'à Choueïrif, à proximité de la ligne de cessez-le-feu, et jusqu'aux zones du sud-ouest, près de la frontière avec l'Algérie. En réponse, les forces dans l'ouest de la Libye, y compris celles de Zintan, se sont mobilisées et ont lancé des avertissements contre tout mouvement de l'Armée nationale libyenne en direction de Ghadamès et de ses environs. Dans une déclaration datée du 8 août, l'Armée nationale libyenne a précisé que ses mouvements militaires étaient uniquement destinés à renforcer la sécurité le long des frontières sud-ouest du pays avec l'Algérie, le Niger et le Tchad. Afin de désamorcer les tensions, la MANUL a facilité les communications entre l'Armée nationale libyenne et le Gouvernement d'unité nationale.

26. Le 16 août, la 128^e brigade de l'Armée nationale libyenne a déployé des renforts dans la région des montagnes de Kilinja, près de la frontière avec le Tchad, sous prétexte de lutte contre la contrebande et le trafic d'êtres humains. Toutefois, des escarmouches avec le 129^e bataillon d'infanterie local de l'Armée nationale libyenne ont été signalées entre le 17 août et le 1^{er} septembre, celui-ci étant soupçonné d'être impliqué dans la contrebande transfrontalière d'or. Au moins quatre combattants auraient été tués et plusieurs autres blessés au cours de ces affrontements, qui ont permis à la 128^e brigade de récupérer les points de contrôle dans la région des montagnes de Kilinja.

Organisations extrémistes violentes et réseaux criminels organisés

27. Des organisations extrémistes violentes auraient continué d'opérer à travers la Libye, apportant un soutien logistique et financier à leurs activités au Sahel. La contrebande et la traite des personnes continuent d'être des sources de revenus importantes pour les organisations extrémistes violentes et les réseaux criminels, signe d'une possible convergence d'intérêts. Parallèlement, les forces de sécurité libyennes, notamment la 444^e brigade basée dans l'ouest de la Libye et l'Armée nationale libyenne, ont poursuivi leurs opérations contre la contrebande de drogue, d'armes et de carburant, notamment à Misrata, Benghazi et le long de la frontière avec le Tchad.

D. Situation économique

28. La lutte pour le pouvoir à la Banque centrale a eu un effet profondément déstabilisant sur la situation économique et financière en Libye. La National Oil Corporation ayant déclaré la force majeure pour le champ pétrolier de Shahara, le 7 août, le champ pétrolier de Fil, le 2 septembre, et le terminal d'exportation de Sidr, le 12 septembre, les exportations de pétrole libyen auraient diminué : environ 194 000 barils par jour au début du mois de septembre. Parallèlement, le dinar libyen s'est déprécié, de 7,1 à 8,0 dinars pour un dollar sur le marché parallèle, contre un taux officiel de 4,8 dinars.

29. À la suite de l'accord du 26 septembre et de la levée de la force majeure par la National Oil Corporation, le 3 octobre, le dinar libyen est passé à 6,2 dinars pour un dollar sur le marché parallèle et s'est encore renforcé pour s'établir à 5,9 dinars pour un dollar à la fin du mois d'octobre, la Banque centrale ayant assoupli les restrictions sur les ventes de devises étrangères, levé les limites sur les retraits d'espèces dans les banques commerciales et supprimé les plafonds sur les virements bancaires internes.

La production de pétrole est remontée à environ 500 000 barils par jour à la fin du mois de septembre et avait retrouvé son niveau d'avant la crise, soit environ 1,3 million de barils par jour, le 13 octobre. L'interruption partielle de la production de pétrole aurait causé une perte d'environ 1,4 milliard de dollars.

30. Durant la crise de la Banque centrale, le système bancaire international a largement interrompu ses transactions avec la Libye, ce qui a menacé de déstabiliser les importations de biens essentiels. Le Programme alimentaire mondial a signalé une grosse augmentation des prix des denrées alimentaires dans toute la Libye en août et en septembre, surtout dans la région occidentale (4,2 % en août et 3,5 % en septembre). Les prix sont également restés élevés dans le sud de la Libye en raison de l'impact des opérations militaires et des fortes pluies de septembre, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement de la région. C'est à Koufra, dans le sud-est, que la hausse a été la plus forte, les prix dépassant de 13,4 % la moyenne nationale, exacerbée par l'afflux de réfugiés soudanais.

31. La Banque centrale de Libye a progressivement reporté, d'août 2024 à avril 2025, la date limite pour le remplacement des billets de 50 dinars par d'autres coupures et l'élimination des faux billets, à la suite de rapports faisant état de problèmes logistiques. Par ailleurs, malgré les décisions de justice rendues en avril et en juillet visant à mettre fin à la surtaxe temporaire sur le change officiel, la Banque centrale a continué d'appliquer cette surtaxe. Le 6 octobre, le Président de la Chambre des représentants a pris la décision de réduire celle-ci, la ramenant de 27 % à 20 %, pour toutes les transactions. Le Gouvernement d'unité nationale et le Conseil présidentiel ont critiqué cette décision et demandé l'application immédiate des décisions de justice. Le 20 novembre, le Président de la Chambre des représentants a réduit d'autant plus cette surtaxe, la ramenant à 15 %.

III. Appui électoral

32. La Haute Commission électorale nationale, soutenue par la MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a poursuivi les préparatifs des élections locales dans 60 municipalités. En début septembre, 90 % des quelque 210 000 cartes d'électeurs imprimées avaient été retirées par les électeurs inscrits. La liste électorale définitive a été publiée. Elle comprend 186 055 électeurs inscrits, dont 30 % de femmes. Du 18 août au 14 septembre, les candidats ont pu soumettre des candidatures soit individuellement soit dans le cadre d'une liste ; la taille des conseils municipaux varie de 7 à 11 sièges, en fonction des données démographiques, des sièges étant réservés aux femmes et aux personnes handicapées. Dans 10 municipalités, la liste des candidats devait inclure des membres des communautés Tebou et touaregs.

33. Le 27 octobre, après vérification par le Ministère de l'intérieur, le Bureau du procureur et d'autres entités concernées, la Haute Commission électorale nationale a publié la liste définitive des candidats, soit un total de 2 331 candidats, dont 487 femmes et 386 personnes handicapées. Les élections dans les municipalités de Jadida et de Zaouiya Wassat, dans l'ouest de la Libye, ont été reportées au prochain tour des élections des conseils municipaux, ces municipalités n'ayant reçu aucune liste de candidats remplissant les conditions requises.

34. La Haute Commission électorale nationale a accrédité 111 organisations de la société civile pour observer les élections, avec 1 375 observateurs nationaux, dont 346 femmes, ainsi que 4 929 personnes autorisées par les candidats à observer le processus en leur nom, dont 1 340 femmes. En outre, 79 représentants des médias ont été accrédités pour couvrir les élections.

35. Le 16 novembre, le scrutin a eu lieu dans 58 municipalités, le taux de participation ayant été estimé à 77 %. L'élection municipale la plus importante de ce tour a eu lieu à Misrata (27 461 électeurs inscrits). Le scrutin s'est déroulé sans heurts et les 352 centres de vote ont tous été pleinement opérationnels. La Représentante spéciale adjointe a visité un bureau de vote dans le district de Qasr Ben Ghachir, au sud de Tripoli, ainsi que le centre d'opérations de la Haute Commission électorale nationale à Tripoli. Après les élections, plusieurs dirigeants libyens, dont le Président du Conseil présidentiel, M. Menfi, le Premier Ministre, M. Al Dabiba, le Président de la Chambre des représentants, M. Saleh, et les deux candidats à la présidence du Haut Conseil d'État, MM. Takala et Mishri, ont salué le déroulement pacifique des élections municipales, signe de la volonté du peuple libyen de participer à la prise de décision politique par l'intermédiaire de ses représentants élus. La Haute Commission électorale nationale a annoncé les résultats provisoires le 24 novembre ; elle devrait annoncer les résultats définitifs après la fin des contestations et des recours judiciaires.

36. Le 13 octobre, la Haute Commission électorale nationale a publié la décision n° 110 fixant en janvier 2025 le début des opérations électorales pour le deuxième groupe de 59 municipalités, incluant Benghazi et Tripoli. Elle a également demandé aux autorités d'allouer le financement nécessaire à la bonne tenue des délais.

IV. Soutien au secteur de la sécurité et application de l'accord de cessez-le-feu

37. La MANUL a continué d'accompagner l'application de l'accord de cessez-le-feu en Libye, notamment en collaborant avec la Commission militaire conjointe 5+5. Le 25 août, la Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec les membres de la Commission à Syrte ; elle a souligné le rôle crucial de la Commission dans l'application de l'accord de cessez-le-feu et passé en revue les possibilités de soutien supplémentaire, notamment pour le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires.

38. S'entretenant avec les membres de la Commission militaire conjointe 5+5 à Benghazi, le 9 septembre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a souligné que la Commission devait rester unie et continuer de faire ce qu'elle pouvait pour renforcer l'application de l'accord de cessez-le-feu, régler la question de la présence de forces étrangères, de combattants étrangers et de mercenaires, et promouvoir la réunification des institutions de sécurité libyennes.

39. Les divisions politiques entre les acteurs libyens et la fragilité de la situation régionale en matière de sécurité n'ont permis aucun progrès en ce qui concerne le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. Lors d'une réunion avec la MANUL, le 8 octobre, les membres des comités de liaison du Niger, du Soudan et du Tchad ont dit qu'il fallait une stratégie commune de gestion des frontières avec la Libye et demandé à rencontrer la Commission militaire conjointe 5+5 pour discuter des menaces que les mercenaires et les combattants étrangers faisaient peser sur la sécurité régionale.

40. Dans le cadre des mesures prises pour créer un environnement favorable à la tenue d'élections pacifiques, la MANUL a organisé un atelier à Tripoli, les 30 et 31 octobre, sur le rôle de la société civile dans la promotion de la sécurité des élections. Parmi les participants figuraient des fonctionnaires de la Haute Commission électorale nationale et du Ministère de l'Intérieur, des responsables de la sécurité des élections de l'est et de l'ouest de la Libye et des groupes de la société

civile de tout le pays, y compris des organisations de femmes et de jeunes. L'atelier a contribué à renforcer la confiance entre les institutions participantes et les groupes de la société civile.

A. Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des institutions de sécurité

41. Les 26 et 27 août, la MANUL a organisé à Tunis un atelier sur la réforme du secteur de la sécurité et la gouvernance à l'intention des membres des comités de la défense et de la sécurité nationale de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État, des fonctionnaires des Ministères de la défense et de l'intérieur, du Groupe antiterroriste du Conseil présidentiel et des procureurs militaires dans l'est et l'ouest de la Libye. L'atelier a porté sur le renforcement du rôle du pouvoir législatif dans la réforme du secteur de la sécurité. Les comités ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont demandé la séparation des fonctions de sécurité et des fonctions militaires et la révision des lois relatives au secteur de la sécurité conformément aux normes internationales, et exhorté la MANUL à faciliter la poursuite du dialogue sur la mise en place d'une autorité exécutive unifiée.

42. Le 14 août, le Premier Ministre, M. Al Dabiba, toujours Ministre de la défense par intérim, a approuvé un code de conduite, élaboré avec l'aide de la MANUL, afin de promouvoir le professionnalisme et le respect du principe de responsabilité au sein des forces armées et des services de sécurité. Après un premier atelier sur le code de conduite organisé en mai 2024 (voir [S/2024/598](#), para. 10), la MANUL en a organisé un deuxième, à Tunis, les 5 et 6 novembre, en coordination avec le Ministère de la défense et l'Armée nationale libyenne, destiné aux fonctionnaires des ministères et aux acteurs de la sécurité. Cet atelier a porté sur l'application du code de conduite et l'obtention de l'adhésion des participants à cette entreprise. Le 11 novembre, le code de conduite a été diffusé pour application à tous les services de sécurité du Gouvernement d'unité nationale.

43. Parallèlement à l'atelier sur le code de conduite, la MANUL a organisé une réunion de deux jours sur la sécurité des frontières et la prévention de l'extrémisme violent, première réunion conjointe de ce type sur le contrôle aux frontières depuis 2014, à l'intention de militaires et de policiers de l'Armée nationale libyenne, des services antiterroristes et des services de police dans l'est et l'ouest de la Libye. Les participants ont précisé que les mesures visant à renforcer la sécurité et la stabilité dans les zones frontalières devaient s'accompagner de projets de développement et d'autres activités visant à promouvoir le bien-être de la population locale.

B. Lutte antimines et gestion des armes et des munitions

44. Depuis le début de l'année 2024, on signale 17 morts et 26 blessés dus aux mines et aux restes explosifs de guerre, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à la pollution généralisée par les mines et les restes explosifs de guerre en Libye. Le 18 août, une explosion dans le camp de munitions de Sabriya à Tajoura, dans l'est de Tripoli, a fait six morts et légèrement endommagé des bâtiments environnants. Le 19 août, une grenade à main a explosé dans une maison de Qasr Ben Ghachir, dans le sud de Tripoli, tuant un homme et blessant un garçon. Le 20 août, un garçon est mort dans l'explosion d'un engin à Bani Walid. Le 4 septembre, deux militaires ont été tués dans l'explosion de munitions lors d'un exercice d'entraînement dans la région de Doufan, entre Zlitan et Misrata. Le 9 septembre, l'explosion d'un projectile près de Salaheddine a coûté la vie à deux hommes. Le 18 septembre, des restes explosifs de guerre ont été découverts dans le village de Saadi, près de Tripoli, ce qui a amené

la police à sécuriser le site et à procéder au transfert en toute sécurité des munitions en vue de leur destruction. Le 30 septembre, un garçon a été tué et un autre blessé dans l'explosion d'un engin dans la région de Chouqeïqa, près de Mezda. Le 17 octobre, une jeune fille est décédée dans un accident causé par des restes explosifs de guerre, à Tobrouk. Les 7 et 8 novembre, deux explosions de mines antichars près de Waddan ont tué un civil et en ont blessé quatre autres.

45. Face à ces menaces persistantes, la MANUL a apporté une assistance technique à 14 équipes de sensibilisation aux risques des engins explosifs, composées d'organisations non gouvernementales locales et internationales, qui ont organisé 530 sessions de sensibilisation aux risques à l'intention de 4 381 personnes dans des localités telles que Tripoli, Oubari, Zaouiya, Ghariyan, Mourzouq et Taouargha.

46. Le 11 octobre à Tunis, la MANUL et le Centre libyen de lutte antimines ont coprésidé la troisième réunion trimestrielle des partenaires de réalisation de la lutte antimines, au cours de laquelle le Centre libyen de lutte antimines a présenté les conditions requises par l'Armée nationale libyenne pour la reprise des activités de déminage dans l'est de la Libye.

V. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

47. Le différend entre la Chambre des représentants de Benghazi et la Cour suprême de Tripoli concernant l'action menée par la Chambre pour établir une cour constitutionnelle basée à Benghazi s'est poursuivi. Le 23 septembre, le Deuxième Vice-Président de la Chambre et plusieurs autres membres de la Chambre des représentants ont fait prêter serment à huit juges, devant siéger dans la nouvelle cour constitutionnelle. Le 1^{er} octobre, la Cour suprême a rejeté ces nominations. Il convient de rappeler qu'en mai 2023, la Cour suprême avait jugé inconstitutionnelle une loi adoptée par la Chambre des représentants en mars 2023 visant à créer une cour constitutionnelle basée à Benghazi (S/2023/589, par. 45).

48. Au cours de la période considérée, les branches de l'Agence de sécurité intérieure dans l'est et l'ouest du pays ont libéré plus de 20 personnes qui avaient été arbitrairement détenues à Benghazi et à Tripoli pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ou accusées d'avoir transgressé les valeurs islamiques.

49. Dans le cadre du renforcement de la sensibilisation dans l'est de la Libye, la MANUL a organisé quatre ateliers à Benghazi, à l'Académie militaire des sciences stratégiques et de sécurité affiliée à l'Armée nationale libyenne, afin de former les juges militaires, les procureurs, les membres de la police militaire et le personnel des services de renseignement militaire aux normes et mécanismes de droits humains dans des domaines tels que le traitement des prisonniers et la justice transitionnelle. Au total, la formation a touché 82 praticiens, dont six femmes.

50. En collaboration avec le Ministère de la justice, la MANUL a également formé 31 fonctionnaires de la police judiciaire dans l'ouest de la Libye, dont 16 femmes, aux normes internationales relatives au traitement des personnes détenues, en particulier des femmes, ainsi qu'aux mesures non privatives de liberté pour les délinquantes dans le système correctionnel libyen. De plus, la MANUL a organisé un atelier à Tunis, les 1^{er} et 2 octobre, à l'intention de 12 procureurs militaires, dont deux femmes, dans l'ouest de la Libye, sur les droits humains et la protection dans les enquêtes liées au terrorisme et à la criminalité organisée.

51. Les 3 et 4 octobre, la MANUL a organisé un atelier à Tunis à l'intention de 16 défenseurs des droits humains, dont 6 femmes, venant de toute la Libye, sur l'amélioration de la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits, dans le cadre des activités menées contre ce type de violence en Libye. Les

participants se sont concentrés sur le recensement des formes de violences sexuelles liées aux conflits ; l'importance d'adopter une loi spéciale sur la violence à l'égard des femmes ; et les meilleures pratiques régionales et internationales en matière de collecte de données.

A. Justice transitionnelle et réconciliation nationale

52. Le 30 août, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport à Tarhouna, qui faisait état des violations massives des droits humains et des atrocités criminelles commises dans la ville par le groupe armé Kaniyat et des groupes alliés, entre 2013 et 2020. Les auteurs du rapport ont dit qu'il fallait punir ces crimes et établir la vérité, ainsi que poursuivre l'excavation des charniers et l'aide psychosociale et les réparations données aux victimes.

53. Le 4 octobre, la Cour pénale internationale a levé les scellés sur six mandats d'arrêt concernant des crimes de guerre qui auraient été commis à Tarhouna. Les personnes citées dans ces mandats d'arrêt pouvaient également faire l'objet de mandats d'arrêt délivrés par le Procureur général de Libye. On ne sait pas exactement où elles se trouvent.

54. Après que le Haut Conseil d'État a rejeté, en mai, un projet de loi sur la justice transitionnelle et la réconciliation élaboré par le Conseil présidentiel et la Chambre des représentants, avec le soutien de la MANUL, cette dernière, en coopération avec l'Union africaine, a continué de collaborer avec les parties prenantes libyennes afin de promouvoir l'adoption d'une loi unifiée en faveur d'une justice transitionnelle qui tienne compte des victimes, conformément à la note d'orientation du Secrétaire général sur la justice transitionnelle. À cette fin, la MANUL a rencontré des membres de la Chambre des représentants et donné son avis sur divers projets de loi afin de les mettre en conformité avec les meilleures pratiques en matière de justice transitionnelle, et a facilité une réunion entre la Chambre des représentants, le Haut Conseil d'État et le Conseil présidentiel afin de parvenir à un accord sur une version consensuelle du projet de loi sur la réconciliation qui répondrait aux doléances et besoins, déjà anciens, des victimes.

55. Afin de répondre aux plaintes concernant les personnes disparues en Libye, la MANUL et le PNUD, dans le cadre de leur programme triennal conjoint pour la période 2023-2026, ont dispensé, du 2 au 8 septembre, une formation au renforcement des capacités à des fonctionnaires des Ministères de la justice et des affaires sociales. Du 2 au 4 octobre, avec le soutien de la Commission internationale pour les personnes portées disparues, la MANUL et le PNUD ont organisé un forum à Tunis avec des organisations de la société civile d'Iraq, du Liban, de la Libye et de la République arabe syrienne pour renforcer le plaidoyer en faveur des personnes portées disparues et mettre en commun les enseignements. À la suite de ce forum, l'engagement a été pris de créer un réseau national sur les personnes portées disparues en Libye.

B. Privation de liberté, détention et torture illégales

56. Les disparitions forcées ainsi que les arrestations et détentions arbitraires se sont poursuivies dans toute la Libye, contribuant à un climat de peur. L'Agence de sécurité intérieure dans l'ouest de la Libye a fait disparaître de force au moins 12 personnes, dont 2 enfants, à la suite d'une manifestation à Zlitan, le 1^{er} septembre. Des aveux, dont certains ont été diffusés sur les médias sociaux, ont été arrachés à certaines de ces personnes. La section de l'Agence de sécurité intérieure dans l'ouest du pays a

été impliquée dans l'enlèvement, du 18 septembre au 23 octobre, d'une journaliste de Benghazi, dont les parents ont également été détenus du 16 au 24 octobre.

57. Le 26 septembre, le Bureau du Procureur général a ordonné l'arrestation de cinq membres de l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et de trois membres de l'Agence de sécurité intérieure. Cette ordonnance fait suite au décès signalé d'un homme en garde à vue après son arrestation par l'Organe, le 22 septembre, ainsi qu'à une tentative de l'Agence de sécurité intérieure de détenir illégalement un membre du Haut Conseil d'État.

58. Dans le contexte de la crise de la Banque centrale, le Bureau des enquêtes criminelles du Ministère de l'intérieur, l'autorité de sécurité des installations, qui relève du Premier Ministre, et l'Agence de sécurité intérieure auraient participé à l'enlèvement temporaire de cinq employés de la Banque centrale et partisans du Gouverneur de la Banque de l'époque, M. Elkaber. Ces personnes auraient été détenues dans certains cas pendant quelques jours, entre le 18 et le 27 août.

59. La MANUL a continué de rassembler des preuves sur les violations systématiques des droits de la défense et du droit à un procès équitable, comme l'absence de représentation juridique adéquate ; des retards de procédure, les personnes détenues n'étant pas amenées au tribunal pour assister aux audiences ; et des reports fréquents, contribuant à des détentions préventives prolongées. Le 1^{er} octobre, le Tribunal militaire permanent de Tripoli a condamné un membre de la Chambre des représentants à 10 ans et 6 mois de prison à l'issue d'un procès marqué par des violations des droits de la défense, notamment des accusations peu claires et l'absence d'accès à une représentation juridique. Cette personne avait été arrêtée et détenue arbitrairement par l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée en février 2023.

C. Migrants et réfugiés

60. La Libye reste à la fois un pays de destination et de transit pour les migrants et les demandeurs d'asile. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le nombre de migrants dans le pays s'élevait à 787 326 en octobre 2024. Entre le 10 août et le 30 novembre, la garde-côtière libyenne a intercepté 7 516 migrants et réfugiés qui tentaient de traverser la Méditerranée depuis la Libye. Du 1^{er} janvier au 30 novembre, elle a intercepté 20 839 migrants et réfugiés en mer et les a ramenés en Libye ; 600 personnes auraient trouvé la mort et 838 seraient portées disparues. Les migrants et les réfugiés ayant débarqué dans des ports libyens auxquels ont accès les organismes humanitaires des Nations Unies ont reçu une aide humanitaire vitale.

61. Au 1^{er} décembre, 5 471 migrants et réfugiés, dont 856 femmes et 356 enfants étaient retenus arbitrairement dans des centres de détention officiels dans l'ensemble de la Libye. Au 4 décembre, des groupes armés géraient six centres de détention non officiels, où environ 3 000 personnes, auxquelles les organismes de Nations Unies n'ont aucun moyen d'avoir accès, seraient détenues arbitrairement.

62. Le mouvement, le refoulement ou l'expulsion de migrants et de demandeurs d'asile vers la Libye depuis l'Algérie et la Tunisie se sont poursuivis, près des régions d'Assa, de Nalout, de Tiji et de Ghadamès. De juin 2023 au 28 novembre 2024, un total de 12 010 migrants et réfugiés ont été interceptés à la frontière avec la Tunisie par les forces du Ministère de l'intérieur de la Libye et la Garde-frontière libyenne. Au 28 novembre, à la frontière entre la Libye et l'Algérie, la Garde-frontière libyenne avait intercepté 509 migrants et réfugiés expulsés d'Algérie. Les autorités libyennes ont continué de détenir arbitrairement des personnes dans des centres où leurs droits humains auraient été violés, comme au centre de détention d'Assa, géré par la Garde-

frontière libyenne, et aux centres de détention administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale à Tripoli et à Bir el-Ghanam, un centre de détention non officiel. Au 28 novembre, le Ministère de l'intérieur et la Garde-frontière libyenne ont déclaré avoir « accueilli » 357 migrants et personnes ayant besoin d'une protection internationale (dont 318 hommes, 25 femmes et 14 enfants) à Assa et 35 migrants et personnes ayant besoin d'une protection (dont 24 hommes, 10 femmes et 1 enfant) à Ghadamès.

63. Au 1^{er} décembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait enregistré 36 144 réfugiés soudanais (11 423 hommes, 8 433 femmes, 8 843 garçons et 7 445 filles) sur un total d'environ 180 000 réfugiés arrivés en Libye depuis le début du conflit au Soudan en avril 2023. La plupart des réfugiés soudanais sont arrivés à Koufra via des points de passage clandestins le long de la frontière sud de la Libye ; la majorité venait du Soudan ou était passée indirectement par le Tchad, tandis qu'une minorité était passée par l'Égypte. Au 1^{er} décembre, le nombre total de réfugiés soudanais enregistrés en Libye était de 55 297, y compris ceux qui étaient arrivés avant et après le début du conflit au Soudan en avril 2023. Les autorités locales de Koufra ont continué à fournir une assistance importante, notamment pour l'accès aux services de santé publique et la scolarisation. Toutefois, une aide supplémentaire était nécessaire pour les populations locales qui accueillaient des réfugiés soudanais ailleurs dans le pays, y compris dans les villes côtières.

D. Groupes en situation de vulnérabilité

64. Avec l'appui de la MANUL, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés s'est rendu en Libye du 31 août au 11 septembre. Au cours de cette visite, la MANUL a facilité des entretiens avec la société civile et d'autres acteurs clés pour parler du refus de l'accès humanitaire aux enfants dans toute la Libye.

VI. Autonomisation des femmes

65. En août et septembre, la MANUL a mené plusieurs débats dans le cadre de groupes de réflexion en vue d'une étude sur les difficultés rencontrées par les candidates aux élections en Libye. Au total, 41 femmes, qui s'étaient présentées aux élections en 2021, y ont participé en personne ou en ligne. L'étude a mis en évidence la persistance d'obstacles à la participation politique des femmes, notamment des normes culturelles restrictives, des contraintes financières et des lenteurs bureaucratiques. Des recommandations y sont faites en vue de renforcer les capacités des candidates, notamment pour la prise de parole en public, la gestion des campagnes et la communication numérique ; l'étude a également fait ressortir qu'il importait d'établir des plateformes pour mettre en relation les femmes participant aux affaires publiques dans l'ensemble du pays.

66. Lors d'une réunion avec la Représentante spéciale adjointe, le 17 août, à Tripoli, les femmes des conseils municipaux ont appelé l'attention sur leurs problèmes de gouvernance locale. Elles ont déclaré avoir subi des agressions verbales et physiques, y compris leurs familles, qui ont été menacées, et d'avoir été exclues d'activités ou de décisions municipales importantes.

VII. Les jeunes et la paix et la sécurité

67. Du 12 août au 8 décembre, conformément à sa stratégie pour l'autonomisation des jeunes, la MANUL a organisé 15 ateliers en ligne et en personne à Tripoli et à Sabha, avec 469 jeunes en provenance de toute la Libye, dont 238 femmes. Pour mieux faire entendre la voix des jeunes, la MANUL a produit un contenu numérique qui devait accompagner les recommandations des participants mettant en avant l'importance d'associer les jeunes aux processus politiques et décisionnels et d'appuyer les initiatives menées par les jeunes, dotant ceux-ci des compétences nécessaires pour qu'ils deviennent des partisans efficaces du changement. Il est ressorti d'une enquête menée auprès des participants que 81 % d'entre eux avaient déclaré avoir amélioré leurs connaissances sur les sujets abordés.

68. Après la fin de la première édition du programme « Ra'idat » en juin, qui a permis à 30 jeunes femmes d'horizons divers provenant de l'ensemble de la Libye d'acquérir des compétences en matière de communication, de leadership et de plaidoyer, la MINUL a lancé la deuxième édition le 20 octobre, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Cette deuxième édition bénéficiera à 35 jeunes femmes libyennes venant de tout le pays. Les premières sessions, qui se sont tenues en octobre à Tripoli, étaient axées sur le développement des compétences en matière de communication, de leadership, de travail d'équipe, de plaidoyer et de droits humains. De plus, la MANUL a dispensé à 100 jeunes femmes une formation axée sur la communication, le leadership et l'autonomisation des femmes.

VIII. Situation humanitaire et développement

69. Le 16 août, de fortes pluies et des inondations ont touché Ghat et Tahala, dans le sud-ouest de la Libye, provoquant le déplacement de plus de 7 000 personnes, selon l'OIM. Parmi les personnes déplacées, 4 346 Libyens ont été hébergés dans des camps et des abris de fortune, tandis que 2 745 migrants ont été accueillis par des parents et des amis. L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires humanitaires ont rapidement livré des fournitures médicales et des articles non alimentaires et a travaillé en coordination avec les autorités locales pour fournir une aide supplémentaire, notamment de l'eau potable.

70. Du 1^{er} au 4 septembre, l'ancienne Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies, Georgette Gagnon, a dirigé une mission interinstitutions dans la ville de Derna et les communautés environnantes. Marquant le premier anniversaire de la tempête Daniel, cette mission a permis d'évaluer les progrès des activités humanitaire et de relèvement soutenus par l'ONU et de collaborer avec les principales parties prenantes.

Coordination de l'assistance internationale

71. Depuis juillet, l'ONU a aidé plus de 92 000 réfugiés soudanais en Libye par l'intermédiaire du Plan d'intervention régional en faveur des réfugiés soudanais, lancé en juillet 2024. L'objectif de ce plan, axé sur la santé, la nutrition, la protection, y compris l'intervention et l'assistance aux personnes rescapées de violence sexuelle et fondée sur le genre, et la sécurité alimentaire, était de venir en aide à 195 000 personnes, dont 149 000 réfugiés soudanais, 1 000 ressortissants de pays tiers et 45 000 membres des populations d'accueil en Libye. Au 31 octobre, le Plan, dont le budget est de 48,6 millions de dollars, était financé à 52 %.

IX. Déploiement de la Mission et mesures de sécurité

72. La MANUL a maintenu une présence moyenne de quelque 314 membres du personnel civil, dont 102 agents recrutés sur le plan national, 208 recrutés sur le plan international et 4 Volontaires des Nations Unies. Parmi eux, 292 membres étaient postés à Tripoli, 19 à Tunis, 2 à Benghazi et 1 à Sabha. La MANUL a également conservé quatre membres du personnel fourni par des gouvernements, dont 1 à Tripoli et 3 à Tunis. Les agents de la MANUL recrutés sur le plan international à Tripoli ont continué d'habiter dans le complexe d'Oea, protégés par 230 militaires de l'Unité de gardes des Nations Unies. La MANUL a également affecté deux agents de la sécurité travaillant à tour de rôle à l'appui du centre des Nations Unies à Benghazi.

X. Observations et recommandations

73. Je me félicite de l'accord sur la Banque centrale de Libye facilité par la MANUL conclu entre la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État, ainsi que les mesures prises pour l'appliquer, y compris la prestation de serment des nouveaux dirigeants de la Banque centrale et la mise en place d'un conseil d'administration. Il est essentiel que les institutions publiques libyennes restent à l'abri de toute ingérence politique. Les ressources économiques du pays ne doivent pas être utilisées à des fins politiques et doivent être gérées dans des cadres institutionnels appropriés, pour l'intérêt du peuple libyen.

74. Le règlement de la crise de la Banque centrale et la mise en place du conseil d'administration offrent l'occasion de traiter les problèmes économiques et financiers urgents, qu'il faudra régler pour améliorer la stabilité, instaurer la confiance entre les parties prenantes et rétablir l'unité nationale. La réunification et la bonne gouvernance de la Banque centrale doivent progresser de manière concrète, conformément aux recommandations issues de l'audit international de la Banque centrale facilité par la MANUL, et la consultation au titre de l'article IV du Fonds monétaire international. La MANUL continuera de travailler avec les parties libyennes pour parvenir à un consensus sur un budget national unifié et améliorer le décaissement équitable, transparent et responsable des fonds publics.

75. Le règlement de la crise de la Banque centrale a démontré que s'ils travaillaient ensemble, les partis libyens pouvaient surmonter leurs différences politiques et parvenir à des compromis conformes aux intérêts et aux aspirations du peuple libyen. Je demande instamment à toutes les parties prenantes libyennes de collaborer de manière constructive et de résoudre les différends par le dialogue, sous les auspices de la MANUL, afin d'ouvrir la voie à la tenue d'élections. Les mesures unilatérales ne feront qu'affaiblir davantage l'unité et la souveraineté de la Libye, aggraver l'impasse politique et distraire de la tâche consistant à unifier les institutions de l'État et à parvenir à une solution politique globale grâce à des élections générales.

76. La lutte prolongée pour le pouvoir au sein du Haut Conseil d'État est très préoccupante, car elle érode l'unité de cette institution et compromet son rôle dans tout processus politique. J'invite la direction et les membres du Haut Conseil d'État à trouver une solution qui permette au Haut Conseil de remplir ses fonctions conformément à l'Accord politique libyen.

77. Je me félicite que la Haute Commission électorale nationale ait organisé avec succès des élections municipales dans 58 municipalités à travers la Libye, garantissant ainsi un transfert pacifique du pouvoir et une gouvernance légitime au niveau local. La coopération des autorités gouvernementales est essentielle, notamment par l'allocation rapide de ressources pour l'organisation harmonieuse du

prochain tour des élections municipales. Par ailleurs, il faudra d'autres mesures pour promouvoir la participation égale des femmes à la vie publique libyenne, notamment aux élections, à la fois comme candidates et électrices.

78. S'il faut saluer leur bonne tenue, les élections municipales ne doivent pas être considérées comme un substitut aux élections nationales, qui sont retardées depuis trop longtemps et sont essentielles pour restaurer la légitimité des principales institutions publiques. Je félicite la Haute Commission électorale nationale pour avoir garanti le bon déroulement des élections municipales. Elle a ainsi donné une excellente base à la mise en place d'un processus électoral national une fois qu'un accord politique sur un cadre juridique applicable aura été trouvé.

79. Je me félicite que la Commission militaire conjointe 5+5 reste déterminée à appuyer l'application de l'accord de cessez-le-feu de 2020. Il est essentiel que la Commission et les autres parties prenantes libyennes redoublent d'efforts pour faire avancer les institutions de sécurité et militaires unifiées et une application renforcée de l'accord de cessez-le-feu.

80. Les violations généralisées et persistantes du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme, commises par les acteurs de la sécurité dans toute la Libye, ainsi que l'impunité sont très préoccupantes. Je prends note des mandats d'arrêt lancés par le Procureur général à l'encontre de certains auteurs de ces violations et j'exhorte les autorités à prendre d'autres mesures fermes et durables pour garantir pleinement l'obligation de rendre des comptes.

81. Le différend actuel entre la Chambre des représentants et la Cour suprême concernant les décisions sur les questions constitutionnelles est préoccupant ; je souligne qu'il faut préserver l'indépendance et l'unité du système judiciaire. Il est également essentiel de s'entendre sur la marche à suivre pour trouver un processus de réconciliation nationale et accélérer l'adoption d'une loi unifiée sur la justice transitionnelle et la réconciliation nationale qui tienne compte des droits des victimes et du droit international ainsi que des meilleures pratiques en matière de justice transitionnelle. L'ONU se dit de nouveau déterminée à travailler avec l'Union africaine pour soutenir un processus de réconciliation dirigé par les Libyens, fondé sur les droits humains et centré sur la population.

82. Je me félicite du soutien apporté par les autorités aux réfugiés soudanais, à Koufra et ailleurs dans le pays. L'ONU continuera d'offrir une assistance sous le Plan d'intervention régional en faveur des réfugiés soudanais. J'invite les donateurs à financer davantage le Plan. Je continue également d'encourager les autorités libyennes à redoubler d'efforts pour s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains et protéger la dignité et les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment dans le contexte de la sécurité et de la gouvernance des frontières. Il est essentiel de faciliter la circulation des acteurs et des ressources humanitaires à travers la Libye, conformément aux principes humanitaires, pour que l'aide humanitaire soit fournie de manière efficace et qu'elle parvienne aux personnes qui en ont besoin.

83. Je remercie la fonctionnaire responsable de la MANUL, M^{me} Koury, le personnel de la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies de leur action dévouée et inlassable en faveur du peuple libyen. Je tiens une fois de plus à remercier le Gouvernement népalais d'avoir généreusement fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.